

Écoles cherchent direction POUR LA RENTRÉE

▶ Des dizaines de postes d'instituteurs et d'institutrices sont également vacants

▶ Alors que la rentrée des classes approche à grands pas, une série d'établissements scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont encore à la recherche de directeurs et de directrices. C'est le cas de l'Institut Notre-Dame à Anderlecht, qui est à la recherche d'un directeur ou d'une directrice pour une entrée en fonction le 8 novembre, de l'Institut Saint-Louis 2 à Bruxelles, qui cherche un directeur ou une directrice pour une entrée en fonction prévue le 1^{er} septembre et de l'Institut Saint Joseph à Orp-Jauche (Brabant wallon), qui cherche un directeur ou une directrice pour une entrée en fonction le trois septembre.

"Le recrutement de postes de direction représente une réelle difficulté pour une série d'établissements. Il est clair qu'on se trouve dans un contexte de pénurie et que la fonction de directeur ou directrice est très exi-

geante. Tout autant qu'elle est indispensable", explique Conrad van de Werve, directeur du service communication du SeGEC (Secrétariat général de l'enseignement catholique).

Pour pouvoir prétendre à la fonction de directeur, les candidats doivent suivre 120 heures de formation portant sur trois aspects du métier: l'aspect administratif, matériel et financier, l'aspect pédagogique et éducatif et enfin, l'aspect relationnel.

Trois attestations de réussite sont nécessaires pour accéder prioritairement à une fonction de direction et cinq attestations réussies sont nécessaires pour l'engagement à titre définitif.

Mais ce sont avant tout les difficultés sur le terrain qui rebutent les candidats.

Et comment font les écoles qui n'ont pas de direc-

tion? "Les établissements doivent prendre des dispositions! Les pouvoirs organisateurs doivent s'organiser pour trouver des solutions comme le fait de confier la direction à un directeur temporaire pour que l'école puisse tourner avant un engagement à long terme. On

sait que ça représente une réelle difficulté et le SeGec a pris une série de mesures pour soutenir les P.O.

(pouvoirs organisateurs) dans leurs démarches de recrutement", ajoute Conrad van de Werve.

PAR AILLEURS, la plateforme www.jobecole.be, qui reprend des offres d'emploi pour le niveau fondamental du réseau libre, propose à lui seul près de 100 offres d'emplois pour des postes d'instituteurs et d'institutrices en primaires et maternelles, et de professeurs de langue.

Maïli Bernaerts

“Je dois faire du lèche-bottes pour recruter !”

▣ Comme beaucoup d'autres directeurs du fondamental, Jean-Yves peine à recruter des enseignants

► Dans les écoles maternelles et primaires, trouver des enseignants relève souvent du parcours du combattant, surtout pour des postes à temps partiel. Jean-Yves Reineson, directeur d'une école fondamentale à Anderlecht, témoigne. “Pour cette rentrée, je suis encore à la recherche d'une puéricultrice, d'un prof de néerlandais à mi-temps et d'un éducateur ou d'une éducatrice sous contrat ACS. J'en parle au maximum autour de moi mais pour les profs de langue, c'est vraiment très difficile, surtout quand il s'agit de contrats pour un temps partiel. Les jeunes enseignants préfèrent évidemment les temps pleins et n'ont pas envie de s'engager dans une école pour quelques heures. L'année passée, on a dû travailler avec


un traducteur interprète pour pouvoir donner des cours de néerlandais. Mais enseigner

n'était pas sa vocation première. Il est donc parti et maintenant, on doit le remplacer. Et personne ne postule”, s'inquiète le responsable d'établissement.

“En tant que directeur, je dois faire du lèche-bottes. Placer des annonces sur les sites classiques de recherche d'emploi comme Actiris ne donne aucun résultat. Beaucoup d'annonces sont remises plusieurs fois en ligne sans résultat. Ça demande un boulot de dingue ! La seule solution c'est le bouche-à-oreille. Je demande dans mon entourage si les gens ont des connaissances qui pourraient éventuellement être intéressées... C'est comme ça que j'ai finalement pu recruter certaines institutrices. C'est ma première rentrée comme directeur et ça demande vraiment un boulot de dingue, surtout en démarches administratives. Pas étonnant que des écoles n'aient pas de direction pour la rentrée.”

Ma. Be.

Engagement des profs : le coup de gueule D'UN DIRECTEUR

 Paperasserie et lourdeurs administratives : Paul Leblanc, directeur de l'Institut Saint-Boniface à Ixelles, s'en prend au décret titres et fonctions

► *"Le décret titres et fonctions est un outil merveilleux pour jouer à perdre du temps, de l'énergie", ironise Paul Leblanc, directeur de l'Institut Saint-Boniface, à Ixelles, sur sa page Facebook. "12 pages d'impression, 45 minutes pour cliquer sur des cases dans une application foireuse... Et 20 minutes au téléphone pour pouvoir engager un prof pour quatre heures... qu'on avait déjà en interne ! Quand le PS-CDH fait mieux que Georges Orwell. Question : devons-nous être des moutons ? Faut-il désobéir ?"*

Ce message en forme de coup de gueule nous donne une idée de l'exaspération d'une partie des directeurs, en particulier de l'enseignement libre, face à la lourdeur administrative et la paperasserie auxquelles ils doivent faire face lors du recrutement de professeurs.

"Il y a deux ans, nous étions déjà allés voir la ministre de l'Enseignement, Marie-Martine Schyns. Nous avons obtenu un allègement transitoire", contextualise Paul Leblanc. Cela n'a visiblement pas suffi. "Je prends un exemple, mais il y en a d'autres. Il se trouve que nous avons dans notre établissement une professeure, diplômée en histoire, qui donne des cours d'histoire et de religion. Je voulais qu'elle puisse donner quatre heures de cours de religion supplémentaires. Mais dans cette matière, elle

n'est que TS (titre suffisant). Pour l'engager, selon la procédure, j'ai donc dû déposer un P.-V. en carence sur la plateforme en ligne, donc en pratique, déposer une offre d'emploi pour des heures de religion. Résultat, j'ai vu que 45 profils de profs étaient intéressés ! Heureusement, il n'y en a que deux qui ont postulé. J'ai dû les contacter pour leur expliquer qu'il ne s'agissait pas d'une vraie offre d'emploi. Car la personne que nous avons en interne donne très bien cours."

EN EFFET, AVEC le nouveau système, les professeurs qui ont le titre d'enseignement requis ont la priorité absolue pour obtenir les postes. *"Mais dans les faits, certains ne savent pas donner cours et transmettre", reprend ce directeur. "Entre directeurs, on connaît les noms et on évite de les engager. Qu'on arrête de nous contrôler et qu'on nous laisse travailler ! Nous savons juger si un enseignant est assez bon, même s'il n'a pas le diplôme requis. Là derrière, il y a un fond de guerre scolaire, car le réseau catholique a de meilleurs résultats que les autres."*

Laurent Henquet, député à la Fédération (MR) et par ailleurs directeur de l'Institut Saint-Louis Namur, confirme avoir reçu de nombreux témoignages en ce sens. *"Le système mis en place avec ce décret titres et fonctions prend un temps énorme aux directeurs !*

Pour les profs, surtout les jeunes, cela conduit à un morcellement des heures de cours dans plusieurs établissements scolaires. Ce n'est pas idéal pour s'intégrer dans une école", assure-t-il. "Et puis, l'engagement d'un prof devient un acte administratif, ce qui retire de la confiance aux directeurs pourtant à même de jauger le travail d'un prof. Enfin, cela a un impact sur l'élève puisqu'on ne choisit pas toujours pour lui le meilleur candidat. Ce n'est pas parce qu'un prof dispose du papier requis que sa motivation sera présente."

DU CÔTÉ DU CABINET de la ministre de l'Enseignement, on rappelle que l'ambition de ce décret n'était pas d'embêter les directions mais de mettre de l'ordre *"dans un magma auquel personne ne comprenait plus rien"*.

"Cela dit, il faut reconnaître les difficultés pratiques vécues au quotidien", reprend le cabinet Schyns, rappelant les assouplissements déjà mis en place.

Cette réforme des titres et fonctions devait notamment professionnaliser l'enseignement. Et donner des niveaux de priorité pour l'accès à l'enseignement de chaque cours dans le secondaire. Chaque diplôme est soit requis (priorité absolue), soit suffisant, soit de pénurie. Les niveaux de salaires sont différents selon le titre.